

**ÉVALUATION DE MISE EN OEUVRE DE LA PHASE UN
DU PLAN D'ACTION POUR LES OCÉANS
À PARCS CANADA**

Juin 2007

**Préparé par :
Bureau de la vérification interne et de l'évaluation
Parcs Canada**

Rapport présenté et approuvé par le comité de vérification et évaluation

Sa Majesté la reine du Canada, représentée par
le Directeur général de Parcs Canada, 2008
Catalogue No. :
ISBN :

Table des matières

Liste d'acronymes et d'abréviations4

1. Introduction..... 5

2. Contexte 5

3. Méthode 6

4. Le Plan d'action pour les océans 6

5. Phase I du PAO..... 6

6. Cadre de gouvernance du PAO..... 9

7. PAO – Programme et ressources de Parcs Canada..... 9

8. Enjeux, résultats et conclusions de l'évaluation..... 11

ANNEXE 16

Rapport présenté et approuvé par le comité de vérification et évaluation lors de la réunion du 24 septembre 2007

Liste d'acronymes et d'abréviations

ALENA – Accord de libre-échange nord-américain
APC – Agence Parcs Canada
CCE – Commission de coopération environnementale
CIDGO – Comité interministériel des directeurs généraux sur les océans
CISMAO – Comité interministériel des sous-ministres adjoints sur les océans
CISMO – Comité interministériel des sous-ministres sur les océans
DG – Directeur général
EC – Environnement Canada
F/P/T – Fédéral/provincial/territorial
GI – Gestion intégrée
MPO – Ministère des Pêches et des Océans
PAO – Plan d'action pour les océans
P/T – Provincial/territorial
RNAAMP – Réseau nord-américain d'aires marines protégées
SCT – Secrétariat du Conseil du Trésor
SFZPM – Stratégie fédérale des zones de protection marines
SM – Sous-ministre
SMA – Sous-ministre adjoint
ZEGO – Zone étendue de gestion des océans
ZIEB – Zones d'intérêt écologique et biologique
ZPM – Zone de protection marine

1. Introduction

Le Plan d'action pour les océans (PAO) englobe un certain nombre d'initiatives fédérales ayant pour but d'améliorer la gestion et la protection de nos océans; il est mis en œuvre grâce aux activités coordonnées de l'Agence Parcs Canada (APC) et de six autres ministères et organismes. La phase I du PAO comprend 18 initiatives et a été exécutée pendant une période de deux ans ayant pris fin le 31 mars 2007. Parcs Canada doit assumer des responsabilités dans le cadre d'une seule de ces initiatives, soit la Stratégie fédérale des zones de protection marines. On s'attend à ce que les phases ultérieures du Plan d'action pour les océans élargissent la portée géographique de la gestion des océans, permettent d'approfondir les mesures prises dans l'ensemble du gouvernement et tirent parti des leçons apprises au cours de la phase I.

Ce document a pour objectif d'évaluer la mise en œuvre de la phase I du PAO et de faciliter la planification de future initiatives visant les océans. L'évaluation de la mise en œuvre porte sur les volets suivants :

- Validation de l'état des initiatives de Parcs Canada liées au PAO
- Évaluation de la structure de gouvernance du PAO
- Évaluation des liens avec les réalisations prévues

2. Contexte

En juillet 2002, en réponse à l'exigence de la *Loi sur les océans de 1997* d'élaborer une stratégie nationale de gestion des océans, le ministre des Pêches et des Océans, au nom du gouvernement du Canada, a publié la Stratégie sur les océans du Canada. Cette dernière définit la vision, les principes et les objectifs stratégiques d'une structure moderne de gestion des océans pour le Canada. Voici les principales réalisations de la phase I :

- ententes de gouvernance plus ouvertes et transparentes dans cinq zones prioritaires, qui concilient les possibilités économiques et la conservation des milieux marins;
- évaluations scientifiques axées sur l'écosystème pour appuyer la planification de gestion et la prise de décision intégrées;
- partenariats renforcés avec d'autres gouvernements, les groupes autochtones et l'industrie;
- protection des espèces et des milieux marins les plus fragiles par le biais de zones de protection marines, et installation d'une plate-forme technologique dans la baie Placentia pour faire la promotion de la technologie mondialement reconnue du Canada et appuyer la gestion intégrée.

La première phase du PAO était axée sur l'atteinte des buts et l'achèvement des programmes au cours des exercices 2005-2006 et 2006-2007; les fonds du Budget 2005 totalisaient 28,4 M\$, dont 0,3 M\$ ont été alloués à Parcs Canada.

3. Méthode

Pour l'évaluation de la phase I du PAO, on a procédé à :

- l'analyse et l'examen des résultats des mesures continues du rendement
- l'examen des documents du programme et des données administratives fournies par le programme et le MPO
- des entrevues avec les gestionnaires du programme de l'Agence

4. Le Plan d'action pour les océans

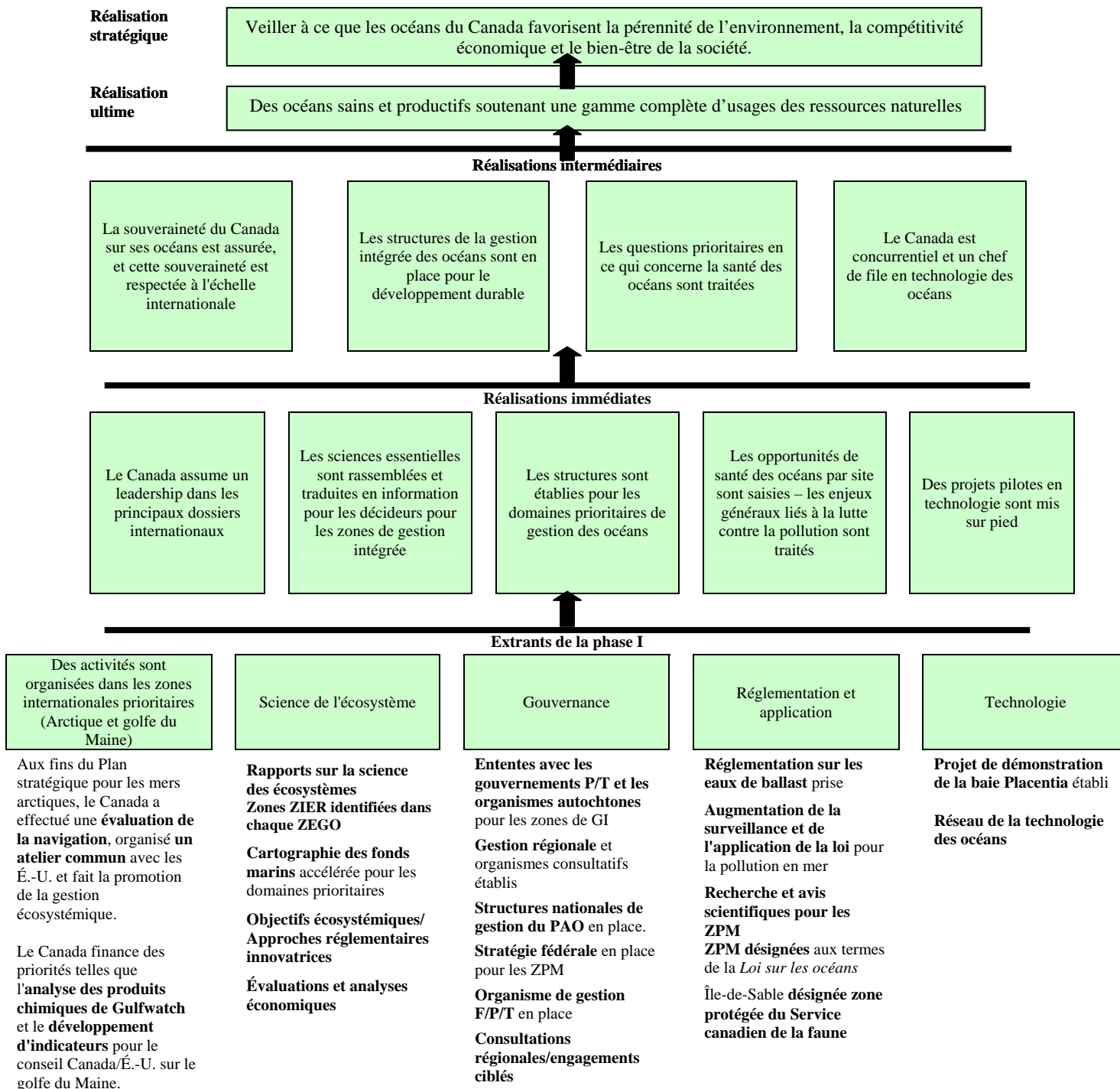
Le PAO est fondé sur le cadre législatif et stratégique établi dans la *Loi sur les océans* et dans d'autres documents législatifs fédéraux et internationaux. C'est en appui à la mise en œuvre de la Stratégie du Canada sur les océans et en reconnaissance de la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de mesures de gestion des océans, que le gouvernement du Canada a élaboré un Plan d'action pour les océans. Dans le discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement s'engageait à donner suite au PAO en mettant au point des lois et des politiques.

5. Phase I du PAO

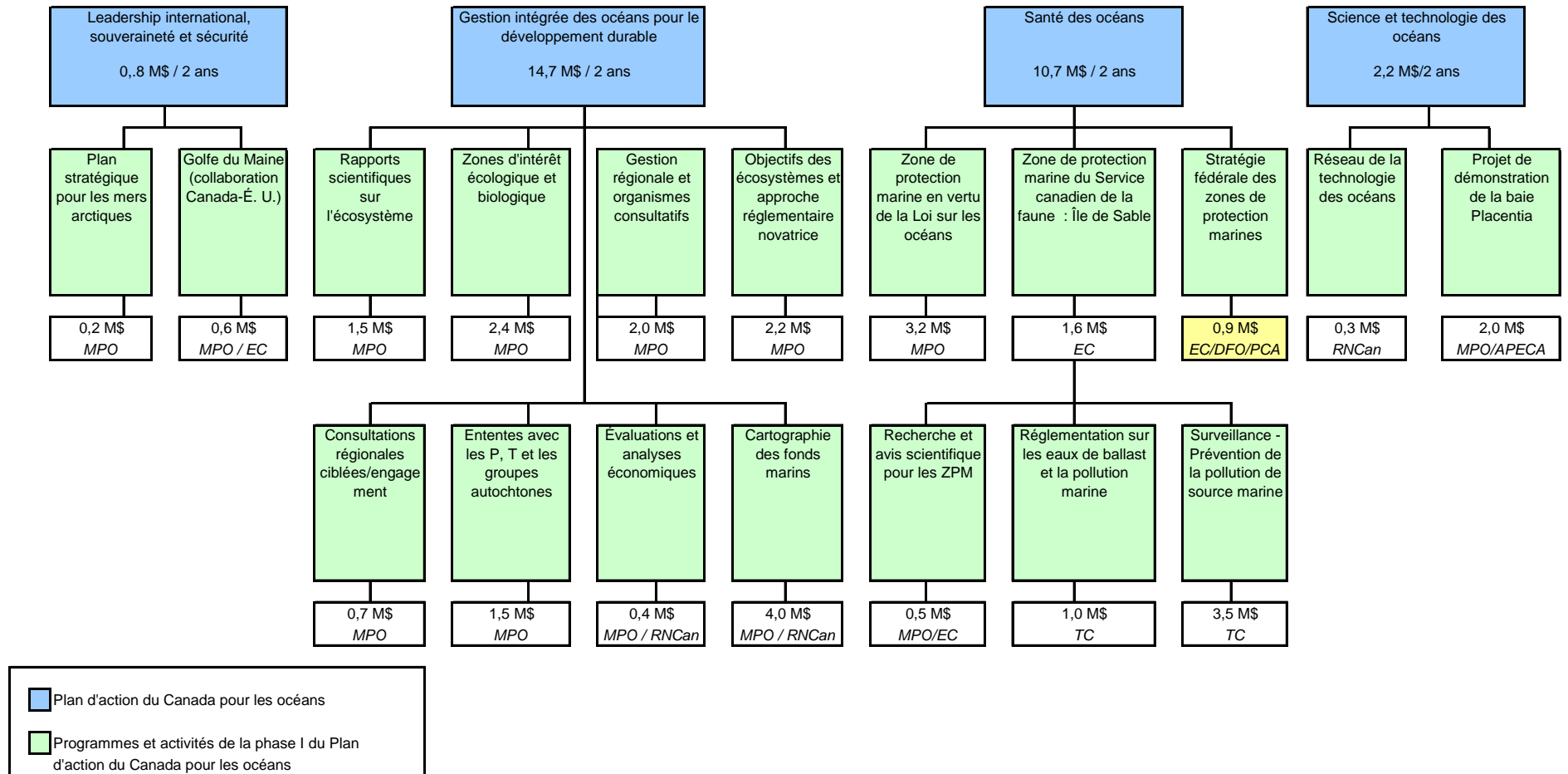
La majeure partie de la phase I du PAO porte sur cinq zones étendues de gestion des océans (ZEGO) jugées prioritaires : le plateau néo-écossais, la baie Placentia /les Grands Bancs, le golfe du St-Laurent, la mer de Beaufort et la côte nord du Pacifique. Les priorités du PAO correspondent aux quatre piliers interreliés décrits ci-dessous :

- **Pilier I : Leadership international, souveraineté et sécurité.** Consiste à protéger les intérêts économiques et les droits du Canada sur la plate-forme continentale et dans l'Arctique de même qu'à lutter contre la surpêche et à protéger la biodiversité en haute mer.
- **Pilier II : Gestion intégrée des océans au service du développement durable.** Consiste à trouver un bon équilibre entre les possibilités économiques et les objectifs de conservation, grâce à la planification ouverte et concertée de la gestion intégrée (GI).
- **Pilier III : Santé des océans.** Consiste à maintenir des écosystèmes marins sains et productifs afin de permettre aux Canadiens de profiter pleinement des avantages qu'offrent leurs océans. À cette fin, il faut achever la Stratégie fédérale sur les zones de protection marines (ZPM), désigner plusieurs ZPM en vertu de la *Loi sur les océans*, mener des recherches scientifiques ciblées portant sur les ZPM, pratiquer la gestion intégrée et la gestion axée sur les écosystèmes, et élaborer de nouveaux règlements pour réduire les risques.
- **Pilier IV: Science et technologie.** Consiste à créer un climat favorable à l'essor du secteur de la technologie océanique du Canada, chef de file mondial en la matière. Pour démontrer le potentiel des nouvelles technologies océaniques, on mettra l'accent sur la cartographie des fonds marins et sur la science des écosystèmes afin de soutenir la GI, ainsi que sur la mise en œuvre de projets pilotes dans la baie Placentia.

Modèle logique du PAO¹



¹ Le modèle logique et le cadre d'information ont été préparés dans le cadre de la phase un du PAO du CGRR 2005 du MPO.



6. Cadre de gouvernance du PAO

Pour exécuter le PAO, on a mis en place un cadre de gouvernance en vertu duquel le ministère des Pêches et des Océans (MPO), en tant que ministère responsable de la *Loi sur les Océans*, a été chargé de voir au bon fonctionnement du secrétariat du Plan d'action sur les océans. Ce secrétariat a trois fonctions principales : 1) appuyer les cadres du Comité interministériel sur les océans; 2) mener et coordonner le processus de collaboration avec les ministères/organismes participants pour mettre en œuvre la phase I et 3) diriger la planification des phases subséquentes du PAO. Le secrétariat s'occupe également de l'administration des comités et sert de point focal de communication avec les ministères participants. Les comités sont :

- **Le Comité interministériel des sous-ministres sur les océans**
Ce comité est présidé par le sous-ministre de Pêches et Océans et par un chercheur universitaire nommé par le premier ministre; il fournit des directives et des orientations stratégiques coordonnées concernant le PAO.
- **Le Comité interministériel des sous-ministres adjoints sur les océans**
Ce comité est présidé par le SMA du Secteur des Océans et de l'habitat du MPO et joue un rôle primordial dans la coordination des programmes à toutes les étapes du Plan d'action sur les océans
- **Le Comité interministériel des directeurs généraux sur les océans (mise en œuvre)**
Ce comité a été mis sur pied avec deux objectifs primordiaux : la surveillance nationale de la mise en œuvre de la phase I du PAO et l'élaboration des objectifs et des plans pour les phases à venir
- **Les comités régionaux (interministériels/intergouvernementaux) de mise en œuvre du PAO**
Le rôle des comités est d'améliorer la collaboration interministérielle et de servir de tribune pour susciter la participation des provinces, des territoires, des groupes autochtones et des communautés côtières à la gestion des océans. Des comités régionaux de mise en œuvre ont été mis sur pied pour chacune des cinq zones prioritaires de planification de la gestion intégrée pour la phase I :
 - Côte Nord du Pacifique
 - Mer de Beaufort
 - Baie Placentia /Grands Bancs
 - Plateau néo-écossais
 - Golfe du Saint-Laurent

7. PAO – Programme et ressources de Parcs Canada

Le financement et la programmation de Parcs Canada relèvent de la Stratégie fédérale des zones de protection marines (SFZPM), sous le pilier Santé des océans. Le modèle logique de la page 3 montre comment les activités et les extrants de la phase I contribueront à l'ensemble des réalisations du PAO. Dans le diagramme, les activités de Parcs Canada sont englobées dans la « Stratégie fédérale en place pour les ZPM » (zone ombrée) sous la rubrique Gouvernance. On s'attend à ce que les activités de la stratégie contribuent aux réalisations immédiates « les opportunités de santé des océans par site sont saisies » et « les structures sont établies pour les

domaines prioritaires de gestion des océans » ainsi qu'aux réalisations intermédiaires « les questions prioritaires en ce qui concerne la santé des océans sont traitées » et « les structures de la gestion intégrée des océans sont en place pour le développement durable ».

Pour plus de contexte, le cadre de la page 4 donne un aperçu de la phase I du PAO et de la place qu'occupe l'initiative de programme de l'APC qui en fait partie.

L'Agence a reçu les fonds qui suivent du CT pour la phase I :

(000)	2005-2006	2006-2007	Total
F et E	170	130	300

Au cours de la phase I du PAO, les deux ministères et l'Agence ont élaboré des plans de travail conjoints fondés sur les objectifs de la SFZPM. Ces plans de travail ont été approuvés par les DG du comité directeur ministériel des ZPM et ont ensuite été mis en œuvre conformément aux ententes conclues par les deux ministères et l'Agence.

Au cours des exercices financiers 2005-2006 – 2006-2007, les fonds consacrés à la Stratégie fédérale des ZPM pour la phase I du PAO ont été répartis d'après les objectifs de la stratégie :

1. Établir une approche plus systématique pour la planification et la création des ZPM.
2. Améliorer la collaboration en matière de gestion et de surveillance des ZPM.
3. Accroître la sensibilisation, la compréhension et la participation des Canadiens au réseau des ZPM.
4. Intégrer le réseau des ZPM du Canada aux réseaux continentaux et internationaux.

Au cours de cette période, Parcs Canada a lancé un certain nombre de projets en vue de la réalisation de ces objectifs. La section qui suit évalue les progrès de l'Agence dans la mise en œuvre des projets de la phase I et l'achèvement des activités connexes.

8. Enjeux, résultats et conclusions de l'évaluation

Dans le cadre de l'évaluation de la phase I du PAO, trois enjeux principaux ont été étudiés :

1. Dans quelle mesure les initiatives de la phase I de l'Agence sont-elles achevées?
2. La structure de gouvernance de la phase I du PAO était-elle appropriée et a-t-elle permis de promouvoir la collaboration et la coordination entre l'Agence et les autres ministères et organismes fédéraux?
3. En ce qui a trait à la phase I du PAO, sommes-nous sur la bonne voie pour concrétiser les réalisations? La surveillance du rendement est-elle un enjeu?

8.1 Résultats

Enjeu 1 : Dans quelle mesure les initiatives de la phase I de l'Agence sont-elles achevées?

Objectif 1 : Établir une approche plus systématique pour la planification et l'établissement des zones de protection marines.

Projet : Ateliers sur le Réseau des zones de protection marines

Au cours de la phase I, Environnement Canada a organisé deux ateliers interministériels dans le but de profiter de l'expérience régionale d'EC, de l'APC et du MPO. Les dossiers de projet et les entrevues avec le personnel montrent que huit employés de Parcs Canada ont participé au premier atelier tenu en mars 2006 à Montréal. On comptait six participants de l'APC lors du deuxième atelier tenu en novembre 2006 à Ottawa. L'Agence a défrayé les coûts de transport de ses participants ainsi que le coût d'une partie de la documentation pour l'atelier 2 (p. ex. copies des études d'analyse régionale des régions marines de la baie d'Hudson et de la baie James utilisées dans l'analyse des études de cas lors de cet atelier).

L'extrait de ces ateliers a été le *Rapport sur l'atelier de planification du Réseau fédéral des zones de protection marines* qui a été utilisé par le groupe de travail interministériel sur les ZPM composé d'employés des bureaux nationaux du MPO, de l'APC et d'EC. Ce document a servi de base pour l'élaboration de l'ébauche des lignes directrices pour l'établissement d'un réseau fédéral de ZPM.

Pour les besoins de l'atelier 2, seuls des praticiens fédéraux des ZPM se sont réunis pour peaufiner les lignes directrices et mettre à l'essai le processus de planification proposé pour le Réseau fédéral de ZPM dans le cadre d'une étude de cas fictive. À partir des nouvelles constatations et des commentaires formulés par les participants à l'atelier, le groupe de travail a produit une version finale des *Lignes directrices pour l'établissement d'un Réseau fédéral de zones de protection marines* qui a été approuvée par le Comité directeur interministériel des DG du PAO en vue d'un examen qui sera étendu à d'autres organismes outre le MPO, l'APC et EC.

En 2007-2008, les employés du programme ont l'intention de présenter l'ébauche des lignes directrices au CIDGO aux fins d'approbation et, par la suite, de faire circuler le document parmi les partenaires fédéraux/provinciaux afin d'obtenir leurs commentaires.

Objectif 2 : Améliorer la collaboration relativement à la gestion et à la surveillance des zones de protection marines.

Projet : Projet pilote d'éducation/de sensibilisation du public au parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

La présence du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et des zones de protection connexes existantes et/ou potentielles du MPO et d'EC a fourni l'occasion idéale pour élaborer des documents communs d'éducation et de sensibilisation du public pour les trois programmes fédéraux de ZPM. Ce projet a été coordonné et dirigé par le groupe de travail interministériel de la région du Québec sur les ZPM (EC/APC/MPO) en collaboration avec le groupe de travail interministériel de la région Ottawa/Gatineau sur les ZPM.

Le projet pilote a débuté en janvier 2006. Au cours de la phase I du PAO, l'unité de gestion responsable du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent a dépensé 110 k\$ pour un projet d'animation en 3D visant à illustrer l'environnement caché de l'estuaire du Saint-Laurent. Ce document sera remis à tous les partenaires pour leur propre usage et sera projeté au Centre de découverte du milieu marin dirigé par Parcs Canada dans le cadre des activités liées à l'éducation du public/l'expérience du visiteur au parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

Objectif 3 : Accroître la sensibilisation, la compréhension et la participation des Canadiens au Réseau des zones de protection marines.

Projet : Programme de recherche en sciences sociales

En mars 2006, un atelier réunissant des universitaires et des représentants des organismes fédéraux responsables des zones de protection marines a eu lieu à Ottawa. Parcs Canada en était l'organisateur et a versé 8 k\$ pour les coûts de la réunion ainsi que pour le transport de sept participants de l'Agence.

Le rapport intitulé *Établir les priorités de recherche en sciences sociales pour les zones de protection marines* est le fruit de cet atelier. Traduit et remis à tous les participants de l'atelier, il a également été affiché sur le site Web du Réseau de recherche sur la gestion des océans pendant environ un an.

En 2006-2007, les trois questions prioritaires en matière de recherche en sciences sociales identifiées dans les plans de travail ont été confiées à des travailleurs contractuels. L'Agence a partagé les coûts d'exécution de ces contrats avec le MPO et EC. Deux rapports ont été rédigés dans le cadre de ces contrats : *Pratiques exemplaires relatives à l'engagement et à la consultation du public concernant l'établissement de zones de protection marines au Canada* et *Élaboration d'un cadre d'évaluation coût-avantage et établissement de pratiques exemplaires pour la création de zones désignées de protection marine*. En 2007-2008, l'Agence et les ministères diffuseront les versions finales des rapports aux praticiens fédéraux des ZPM et les mettront à la disposition des parties intéressées.

Projet : Outils de communications et de diffusion externe

Au cours des exercices 2005-2006 – 2006-2007, l'Agence a dépensé 59 k\$ pour l'élaboration, la conception, la traduction, l'impression et la distribution de produits de communication/de diffusion externe (brochures, fiches de renseignements, trousse, panneau d'exposition, etc. sur les ZPM). L'Agence a acquis les droits concernant l'utilisation non commerciale illimitée de 356 photographies illustrant les communautés marines biotiques et l'utilisation des océans par l'homme afin de promouvoir la protection et la conservation des milieux marins. Les images ont été diffusées au sein de l'APC et échangées avec le MPO et EC qui doivent les utiliser à leurs propres fins.

Objectif 4 : Intégrer le réseau canadien des zones de protection marines aux réseaux continentaux et internationaux**Projet : Atelier sur le Réseau nord-américain des zones de protection marines**

Le RNAZPM est l'une des nombreuses initiatives du Programme de conservation de la biodiversité de la Commission de coopération environnementale (CCE) dans le cadre de l'ALENA. La CCE fournit les fonds de base servant à financer les ateliers et les travaux contractuels. Elle défraie certains coûts de transport des participants aux ateliers du RNAZPM, mais ses règles de procédure ne lui permettent généralement pas de défrayer les coûts de transport des fonctionnaires américains ou canadiens participant aux ateliers.

Au cours de la phase I du PAO, six ateliers du RNAZPM ont eu lieu afin de poursuivre les travaux déjà en cours en vue de l'élaboration d'une approche trinationale de surveillance de projets pilotes de ZPM le long de la côte du Pacifique en Amérique du Nord; des membres de l'APC ont assisté à seulement quatre de ces ateliers. Le site pilote canadien est la composante marine de la réserve de parc national Pacific Rim. Les quatre ateliers auxquels ont participé des fonctionnaires fédéraux canadiens ont eu lieu à Ventura, Californie en février 2006 (quatre participants de l'APC), à Ucluelet, C.-B. en juin 2006 (cinq participants de l'APC), à Victoria, C.-B. en décembre 2006 (deux participants de l'APC), et à La Paz, Basse-Californie en mars 2007 (un participant de l'APC).

L'atelier de La Paz en mars 2007 a permis la rédaction de l'ébauche d'un protocole de surveillance des ZPM qui fait maintenant l'objet d'une consultation dans les trois pays. Ce protocole a pour but de clarifier les questions et les réponses possibles pour rendre compte de l'état des ressources.

Projet : Traduction du Rapport sur les régions marines de la Commission sur la coopération environnementale

La CCE a organisé une série d'ateliers réunissant des spécialistes en sciences de la mer des États-Unis, du Canada et du Mexique pour délimiter, à l'échelle continentale, les régions marines de l'Amérique du Nord. Le rapport qui en a résulté est d'un grand intérêt pour tous les praticiens canadiens des ZPM. Afin de mettre à la disposition de tous, le Canada a versé 20 k\$ pour la traduction de ce document de l'anglais vers le français.

Conclusion :

En dépit de l'attribution tardive du financement en 2005-2006, les initiatives et les projets de la phase I du PAO ont été exécutés conformément au plan de travail et au budget prévus. Les projets s'inscrivent dans les activités de la SFZPM.

Enjeu 2 : La structure de gouvernance de la phase I du PAO était-elle appropriée et a-t-elle permis de promouvoir la collaboration et la coordination entre l'Agence et les autres ministères et organismes?

Le financement et le programme de Parcs Canada relèvent de la SFZPM, qui fait partie du pilier Santé des océans; la structure de gouvernance du PAO a été étudiée dans ce contexte.

Comme nous l'avons vu précédemment, la structure de gouvernance du PAO se compose du CISMO, du CISMAO et du CIDGO ainsi que d'un certain nombre de comités régionaux de mise en œuvre (CRMO). Pendant la phase I du PAO, les cadres supérieurs de l'Agence ont participé régulièrement aux comités interministériels mentionnés ci-dessus. Le personnel régional a également pris part aux CRMO de la mer de Beaufort et de la baie Placentia/les Grands Bancs.

Le personnel de l'Agence qui a fait partie des comités considère que la structure de gouvernance était assez efficace pour promouvoir la collaboration entre les ministères et les organismes participants. Cette collaboration s'est manifestée lors de la préparation du mémoire au Cabinet sur la santé des océans, qui a réuni 14 ministères et organismes et 11 ministres. Les personnes interrogées ont également précisé que l'APC avait participé activement à l'élaboration de plans de travail pour la stratégie fédérale. Les comités interministériels sur les océans ont été, et continuent d'être, perçus comme de bonnes tribunes pour l'échange de renseignements et l'examen d'enjeux horizontaux.

Quant à l'interaction avec le secrétariat du PAO du MPO, l'APC s'est limitée à fournir à ce dernier des rapports d'étape semestriel sur la mise en œuvre des plans de travail de l'Agence relativement au PAO, sur le suivi des dépenses imputées aux fonds reçus et sur le travail fait en collaboration. Les personnes interrogées ont indiqué que le Secrétariat jouerait un plus grand rôle en ce qui concerne la reddition de comptes sur le rendement s'il donnait à ces rapports une diffusion plus large.

Les personnes interrogées ont toutefois noté que les ministères et les organismes ont l'obligation de rendre compte de leur rendement relatif au PAO dans le rapport annuel ministériel sur le rendement qu'ils remettent au Parlement. Au cours des deux derniers exercices financiers, l'APC a rendu compte dans son rapport de rendement des progrès accomplis relativement à la phase I du PAO.

Conclusion :

Le personnel chargé du programme de l'Agence perçoit en général la structure de gouvernance de la phase I comme étant efficace. Cependant, le rôle du secrétariat du PAO en ce qui a trait à la surveillance du rendement et à la reddition de comptes pourrait être amélioré.

Enjeu 3 : En ce qui a trait à la phase I du PAO, sommes-nous sur la bonne voie pour concrétiser les réalisations? La surveillance du rendement est-elle un enjeu?

Comme il est précisé dans le CGRR du PAO, il a été reconnu dès le départ, que la phase I ne constituait que le commencement d'un vaste programme. La phase I visait à établir un portefeuille initial de projets pour répondre aux priorités immédiates et obtenir des résultats, ainsi que pour servir de base aux futures phases du PAO.

Le principal indicateur de rendement sous le pilier III du PAO était l'élaboration d'une Stratégie fédérale sur les zones de protection marines qui visait l'établissement et le maintien d'un réseau fédéral écologique de zones de protection marines par l'entremise d'un processus de collaboration. La stratégie a été élaborée et mise en œuvre en 2005.

L'évaluation des initiatives de l'Agence en regard de la phase I démontre que l'APC a réalisé avec efficacité les plans de travail de la SFZPM et les projets connexes. Ces derniers ont appuyé les quatre objectifs de la SFZPM et peuvent être reliés aux activités énoncées dans le cadre de la SFZPM. Cela devrait contribuer à l'atteinte du but de la SFZPM, soit la création et la gestion d'un réseau de zones de protection marines dans un cadre intégré de gestion des océans qui contribuera, à la longue, à la santé des océans et des milieux marins du Canada.

Il est cependant trop tôt dans le cycle de vie du PAO pour déterminer dans quelle mesure les initiatives de la phase I contribueront aux réalisations suivantes : « les opportunités de santé des océans par site sont saisies » et « les questions prioritaires en ce qui concerne la santé des océans sont traitées. » Il faudra avoir en main des données à long terme résultant des dernières phases du PAO pour faire une évaluation valide des réalisations du PAO.

En ce qui a trait à la surveillance du rendement, l'Agence a assuré le suivi de la mise en œuvre des initiatives de la phase I et possède des données suffisantes pour évaluer l'exécution du projet. À mesure que les produits des projets seront utilisés, le personnel du programme pourra recueillir des données concernant la portée des activités. Par exemple, en ce qui a trait au projet d'animation en 3D de l'unité de gestion responsable du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, qui sera présenté au Centre de découverte du milieu marin, il faudra déterminer combien de visiteurs ont vu le film d'animation et obtenir leurs commentaires. D'autres données semblables pourraient être recueillies pour d'autres extraits de projets, comme les rapports découlant du programme de recherche en sciences sociales.

Conclusion :

Les activités de la phase I peuvent être reliées directement aux objectifs de la SFZPM et à son but. Cependant, le programme en est encore aux premières étapes et la contribution des projets de la phase I aux réalisations énoncées pour le PAO ne peut être évaluée pour le moment.

ANNEXE**Figure : Utilisation par Parcs Canada des fonds du Plan d'action pour les océans pour les exercices financiers 2005-2006 – 2006-2007**

Exercice financier 2005-2006	Commentaires	APC (en milliers de dollars)
Objectif 1 Activités		
Prochaines étapes de l'élaboration du réseau des ZPM (atelier, traduction et diffusion du document d'orientation sur le réseau)	Voyage à Ottawa des participants à l'atelier sur le réseau et impression de documents	8
Objectif 2 Activités		
Projet pilote d'éducation/de sensibilisation du public concernant le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent	Élaboration d'un projet d'animation en 3D pour le Centre de découverte du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent en collaboration avec le MPO et EC mettant l'accent sur le milieu marin local et l'importance des ZPM. Coût nominal	0,2
Objectif 3 Objectifs		
Programme de recherche en sciences sociales – ZPM	Animation de l'atelier de mars 2006 réunissant des universitaires et des représentants des organismes fédéraux responsables des zones de protection marines	7,8
Outils de communication et de diffusion externe	Conception, traduction, impression et diffusion de produits de communication/de diffusion externe (brochures, feuillets de renseignements, trousse, panneaux d'exposition, etc. sur les ZPM); acquisition d'images marines	33,3
Objectif 4 Activités		
Participation à l'atelier du RNAZPM (Réseau nord-américain des zones de protection marines)	Coût de transport pour assister à l'atelier du RNAZPM	2,9 20,1
Traduction du rapport de la CCE sur les régions marines		
TOTAL – Dépenses		72,3
Fonds du PAO 2005-2006		170,0
Fonds non attribués		97,7
Report ciblé pour la SFZPM		97,7

Exercice financier 2006-2007	Commentaires	APC (en milliers de dollars)
Objectif 1 Activités		
Prochaines étapes de l'élaboration du réseau des ZPM	Voyage à Ottawa des participants à l'atelier sur le réseau et impression de documents; CCZ06 transport et inscription	8
Objectif 2 Activités		
Projet pilote d'éducation/de sensibilisation du public concernant le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent – en cours	Élaboration d'un projet d'animation en 3D pour le Centre de découverte du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent en collaboration avec le MPO et EC mettant l'accent sur le milieu marin local et l'importance des ZPM	110
Objectif 3 Objectifs		
Programme de recherche en sciences sociales – ZPM	Animation de l'atelier de mars 2006 (fait en 2005-2006, mais payé en 2006-2007) et traduction du rapport; contrat en sciences sociales avec MPO et EC	25
Outils de communication et de diffusion externe	Journée mondiale des océans; photos pour les produits de communication; identification des espèces photographiées (contrat avec le Musée de la nature); livret sur les AMNC et brochure sur les ZPM	25,7
Objectif 4 Activités		
Participation à l'atelier du RNAZPM (Réseau nord-américain des zones de protection marines)	Coût de transport pour assister à l'atelier du RNAZPM	11,5
	TOTAL	180,2
	Report de 2005-2006	97,7
	Fonds du PAO pour 2006-2007	130
	Total des fonds du PAO disponibles en 2006-2007	227,7
	Report en 2007-2008	47,5*

* Le personnel du programme, de concert avec le MPO et EC, déterminera l'affectation du report en 2007-2008